

# CONCOURS Pâques



## Règlements du concours

1. Le concours pour *Pâques* est organisé par Place Centre-Ville Jonquière. Il débute le 26 mars 2021 à 12h00 (HAE) et se termine le 4 avril 2021 à 17h00 (HAE).
2. Le concours n'est pas géré ou commandité par Facebook.
3. Les règlements complets du concours sont disponibles sur le site web

## Participation

4. Pour participer au concours, les utilisateurs doivent respecter les conditions d'admissibilité énoncées aux présentes et effectuer les étapes suivantes : se rendre sur le site web de Place Centre-Ville Jonquière, télécharger le dessin, remplir les informations demandés (nom, âge et numéro de téléphone de l'enfant), puis le dessiner et envoyer une photo du dessin de l'enfant sous la publication concours de la page Facebook de Place Centre-Ville Jonquière.
5. Ce concours s'adresse à tous les résidents mineurs (12 et moins) du Québec seulement. Les employés de Place Centre-Ville Jonquière, les compagnies affiliées, les magasins participants et leurs agences de publicité et de promotion ne peuvent pas participer au concours.
6. Le nombre de participations est limité à une par personne.
7. Aucun achat requis pour participer aux concours.

## Description du prix

8. Le prix a gagné est un des trois chocolats de Pâques offert par Place Centre-Ville Jonquière.
9. Le prix ne peut être échangé ou retourné. Aucun équivalent en argent ne sera remis à la place du prix.

## Désignation des gagnants

10. Un tirage au sort sera effectué le lundi 5 avril 2021 à 9h00 parmi toutes les personnes ayant laissé un commentaire sous la publication prévue. Le gagnant sera annoncé par téléphone. Le gagnant devra planifier un rendez-vous avec l'administration dans les 10 jours pour venir récupérer son prix au bureau d'administration de Place Centre-Ville Jonquière.
11. Si le prix n'est pas réclamé dans les délais et suivant les conditions stipulées dans ces règlements, le prix ne pourra plus être réclamé ultérieurement et sera réattribué.

# CONCOURS Pâques



## Conditions générales

12. Pour obtenir les prix, le gagnant devra se présenter au bureau d'administration de Place Centre-Ville Jonquière avec une pièce d'identité. La personne gagnante sera contactée par téléphone et annoncé sur la page Facebook de Place Centre-Ville Jonquière.
13. Les participations sont sujettes à vérification par les organisateurs du concours. Toute participation remise après la date de clôture, ou autrement non conforme, sera automatiquement rejetée et ne donnera pas droit à un prix.
14. Toute personne qui participe ou tente de participer au présent concours en utilisant un moyen contraire à l'esprit de ce concours et de nature à être inéquitable envers les autres participants sera automatiquement disqualifiée et pourrait être recommandée aux autorités judiciaires compétentes. Toutes décisions des organisateurs en regard du présent paragraphe seront finales et sans appel.
15. Toutes les décisions des organisateurs de ce concours sont irrévocables. Les chances de gagner dépendent du nombre total de participations. Ce concours est assujéti à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales applicables.
16. En participant au concours, les participants acceptent la diffusion et la rediffusion de photos et/ou images vidéo dans tout véhicule médiatique visuel et télévisuel sans aucune compensation financière pour une durée illimitée.
17. En prenant possession de leur prix, le gagnant dégage le centre commercial, ses agences de publicité et de promotion ainsi que les magasins participants de toute responsabilité à l'égard du prix et de son utilisation.
18. Par leur participation au concours, le gagnant consent à ce que leur nom soit publié et reproduit par le centre commercial.
19. Place Centre-Ville Jonquière n'assume aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans le cas où son incapacité de procéder au concours résulterait d'une situation ou d'un fait indépendant de sa volonté.
20. La participation au concours suppose l'acceptation des présents règlements.